

«Il s'agit de développer la continuité éducative dans les différents temps du jeune [...] La labélisation Génération 2024 peut s'inscrire dans la mise en œuvre du parcours d'éducation à la santé, du parcours citoyen et du parcours avenir [...] Pour bénéficier du label, les écoles et les établissements doivent respecter les horaires d'EPS prévus dans les programmes et s'appuyer sur l'association sportive adhérente à l'une des fédérations scolaires (USEP, UNSS, UGSEL)»



LE LABEL GENERATION 2024, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le label Génération 2024 permet à toutes les écoles, établissements scolaires et établissements de l'enseignement supérieur qui partagent la conviction que le sport change les vies de bénéficiaire de l'énergie unique des Jeux. Délivré par le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, il vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Le label Génération 2024 est un des piliers du programme d'éducation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : [Génération 2024](#)

QUI PEUT ETRE LABELISE ?

Tout établissement scolaire du territoire national.

POURQUOI ENTREPRENDRE UNE DEMARCHE DE LABELISATION ?

Pour plus d'EPS et de sport scolaire, pour fédérer une équipe autour de l'olympisme, du paralympisme et de leurs valeurs à travers un projet pluridisciplinaire. Promouvoir la vie associative en créant des liens avec les clubs du territoire concerné afin d'enrichir la pratique des élèves pour s'inscrire dans la dynamique des Jeux et leur faire vivre l'aventure olympique et paralympique.

USEP

3, rue Juliette Récamier

75341 PARIS cedex 07

Tél : 01 43 58 97 90

www.usep.org

@usepnationale

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET N° 420 857 278 000 14 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

COMMENT DEVENIR ECOLE LABELISEE GENERATION 2024 ?

Candidature à la labélisation Génération 2024, uniquement sous forme numérique via la plateforme [démarches-simplifiées](#).

QUAND REMPLIR SON DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Plusieurs campagnes de labélisation par an, dates butoirs définies par l'Education nationale.

Contribuer à l'héritage de Paris 2024 en ancrant durablement la pratique sportive, c'est laisser en héritage une AS USEP qui poursuivra la dynamique bien après 2024.

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS sur le label Génération 2024 ?

ON VOUS REPOND !*

1. Pourquoi s'inscrire dans la dynamique Paris 2024 ?

Qu'est-ce que j'y gagne ?

<p>En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour permettre d'être connus et reconnus en tant que fédération sportive scolaire impliquée et incontournable dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. - Intégrer l'USEP comme acteur dans les projets sportifs territoriaux de développement du sport. - Dynamiser la création d'association comme levier de développement de l'USEP. - L'opportunité d'affilier de nouvelles associations. - Obtenir des moyens humains par l'intermédiaire de la note annexe à la convention. - Obtenir un kit physique de valorisation du label et un kit de communication numérique offerts par Paris 2024.
<p>En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour mener un projet fédérateur autour de l'activité physique et sportive. - Pour s'afficher comme « école promotrice de santé ». - Pour formaliser la rédaction du projet d'école autour de l'activité physique et sportive. - Pour la mise en place des parcours santé, citoyen et artistique. - Pour entrer dans un projet sportif territorial cohérent. - Pour bénéficier de partenaires privilégiés. - Utiliser des installations sportives spécifiques.
<p>En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour répondre au cahier des charges du label Terre de jeux. - Pour rendre visible le label Terre de Jeux. - Pour travailler la complémentarité avec le label « ville active & sportive ». - Développer la pratique sportive dans le cadre des Cités Educatives. - Optimiser les équipements sportifs et leurs utilisations. - Faire vivre un moment privilégié à ses concitoyens. - Construire un parcours sportif pour chaque enfant en lien avec tous ses temps de vie (continuité éducative).

* Ces réponses sont apportées à trois voix : l'USEP, le MENJS et Paris 2024.



2. Si ma ville est « Terre de Jeux 2024 » est-ce pertinent de me labéliser Génération 2024 ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)
<ul style="list-style-type: none"> - Le label « Terre de Jeux » peut fédérer les territoires. - Intégrer les projets sportifs territoriaux. - Vivre les événements sportifs locaux. - Faire vivre les conventions nationales en facilitant l'accès au spectacle sportif. - Se rapprocher des CDOS pour assister à la préparation des athlètes dans les centres de préparation des jeux.
En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)
<ul style="list-style-type: none"> - Les commandes ministérielles prévoient la labélisation des écoles Générations 2024 dans le cadre des cités éducatives. - Pour entrer dans un projet sportif territorial cohérent. - Finaliser les cycles par une appropriation de la culture sportive locale et les manifestations sportives.
En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la labélisation en accompagnant les projets Générations 2024 des établissements scolaires. - Rendre lisible, visible par des actions de communications l'ensemble des projets du territoire. - Communiquer auprès des familles sur les projets structurants. - Permettre aux élèves d'accéder à un projet d'éducation par le sport cohérent et à une culture sportive territoriale. - Faciliter l'accès aux centres de préparation des jeux 2024.

3. L'affiliation à l'USEP est-elle obligatoire ?

« Pour bénéficier du label, les écoles et les établissements doivent respecter les horaires d'EPS prévus dans les programmes et s'appuyer sur l'association sportive adhérente à l'une des fédérations scolaires (USEP, UNSS, UGSEL) » Cahier des charges, Génération 2024

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)
<ul style="list-style-type: none"> - Chaque comité départemental est libre de l'organisation de sa politique d'affiliation. - L'éducation nationale, avec l'accord de l'USEP a décidé d'accorder de la souplesse aux écoles qui souhaitent s'engager dans la labélisation alors qu'elles n'ont pas d'association USEP : un délai raisonnable de 6 mois est préconisé pour se mettre en conformité avec le cahier des charges national.
En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)
<ul style="list-style-type: none"> - S'engager dans l'Héritage 2024, c'est non seulement augmenter le temps de pratique des enfants mais aussi former les citoyens de demain. L'AS USEP est un premier espace de pratique de la vie associative, d'implication des enfants dans tous les rôles sociaux.

- Une reconnaissance de l'AS USEP d'école, un espace ouvert aux parents autour et dans l'école ... mais qui n'est pas l'école !

En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)

- Elle est obligatoire, les municipalités peuvent accompagner financièrement cette affiliation à l'USEP.
- Favoriser la labélisation des écoles Génération 2024 dans le cadre des Cités Educatives.
- Promouvoir la carte passerelle.
- Permettre aux associations sportives locales d'accompagner financièrement la prise de licence à l'USEP.

4. Toute l'équipe de l'école n'est pas partante, il y des enseignants qui ne souhaitent pas s'engager. Que faire ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)

- S'adresser en premier lieu aux enseignants volontaires.
- Il n'y a pas d'obligation, un enseignant seul peut porter un projet sportif dans son école.
- Proposer la mise en œuvre d'un cycle avec prêt de matériel.

En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)

- Présenter l'aspect pluridisciplinaire du projet où chacun peut prendre sa place.
- Intégrer une annexe au projet d'école (intervenants et moyens alloués).
- Les propositions de rencontres USEP aident à la programmation de l'EPS, sont accompagnées de ressources pédagogiques, parfois de mise à disposition de matériel.
- Répondre au développement du sport scolaire.

En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)

- Intégrer les financements des partenariats pour faire vivre le projet sportif des écoles.
- Limiter ou optimiser l'achat de matériel en tenant compte des ressources de l'USEP et des clubs partenaires.
- Redorer l'image de la commune.

5. Cela nous intéresse mais nous ne savons pas bien quels types d'actions développer ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)

L'USEP est un porteur de projets.

Les écoles pourront s'appuyer sur les événement nationaux tels que :

- Journée Nationale du Sport Scolaire
- [Semaine Olympique et Paralympique](#)
- Journée Olympique du 23 juin

Les opérations nationales USEP :

- A l'USEP, la maternelle entre en JEU !
- A l'USEP, l'Athlé ça se VIE !
- P'tit Tour USEP
- Mond@I-USEP
- Les P'tits reporters

D'autres actions :

- La journée de la laïcité
- Le film « La Couleur de la Victoire »
- [30 minutes d'activité physique quotidienne.](#)

En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)

- S'intégrer dans les calendriers USEP départementaux, régionaux et nationaux, peut être un support, une aide à la programmation.
- Challenges internes, défis récréés.
- Possibilités offertes via les différents programmes de Paris 2024 : Olympiade culturelle, Relais de la flamme, Mascotte, etc.
- Développer les 30 min d'activités physiques quotidiennes.

En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)

- L'USEP favorise la continuité éducative sur tous les temps de l'enfant.
- Mettre à disposition des éducateurs sportifs de club pour des cycles d'apprentissage en éducation physique et sportive et les rencontres sportives associatives ([lien vers le statut des ETAPS](#)).
- Faire des dotations de matériel pour la pratique de l'EPS.
- Mettre à disposition les installations sportives de la commune pour une pratique régulière, des événements festifs.
- Une enveloppe budgétaire municipale pour permettre le départ des enfants en voyage scolaire en lien avec des projets olympiques et paralympiques et la pratique d'activités de pleine nature.
- Proposer des séjours linguistiques culturels et sportifs autour de l'Olympisme et du Paralympisme (musée du Sport à Nice, visite du Musée Olympique à Lausanne, Village Olympique, etc.).
- Développer les activités physiques sur le temps périscolaire.

6. La « carte passerelle », qu'est-ce que c'est ? Est-ce que cela peut nous aider pour la labélisation ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)

- Moyen de renforcer la place de l'USEP en tant que fédération sportive scolaire véritable interface entre le monde scolaire et le monde sportif.
- Valoriser la prise de licence USEP.



En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)
<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en synergie avec l'USEP pour identifier les intervenants extérieurs. - Accompagner les projets pédagogiques des actions mises en place sur le terrain. - Créer le lien entre l'EPS et le sport fédéral, par l'intermédiaire du sport scolaire.
En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)
<ul style="list-style-type: none"> - Opportunité de mobiliser les réseaux associatifs sportifs des villes pour accueillir le plus grand nombre d'enfants éloignés de la pratique sportive. - Faciliter le développement des associations sportives locales.

7. Peut-on obtenir du matériel pour mettre en place des activités spécifiques ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)
<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser le matériel disponible des délégations. - Permettre la mutualisation du matériel. - Penser la délocalisation du matériel dans le département. - Participer aux opérations et actions partenariales pour recevoir des dotations (A l'USEP, la maternelle entre en jeux, l'Athlé ça se vie, foot à l'école, basket à l'école, etc.). - Financement de Paris 2024 et de l'ANS d'un kit sportif pour les écoles inscrites au dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne (lien vers l'appel à manifestation d'intérêt)
En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)
<ul style="list-style-type: none"> - Consacrer un budget spécifique au matériel d'EPS tous les ans dans les écoles. - Toute association sportive peut faire une demande de subvention municipale. - Mutualiser le matériel. - Participer aux actions partenariales pour recevoir des dotations (Foot à l'école, Basket à l'école, etc.).
En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)
<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de matériel en direction des écoles par les clubs. - Accompagner l'achat de matériel. - Limiter ou optimiser l'achat de matériel en tenant compte des ressources de l'USEP et des clubs partenaires.

8. Peut-on signer une convention entre notre association USEP d'école, un club, la municipalité et l'éducation nationale ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)
<ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a que l'AS USEP qui peut signer une convention avec les municipalités et les clubs (personnalité juridique). - L'école ne peut pas signer de convention.

En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)
- Un inspecteur d'éducation nationale peut signer une convention par délégation du DASEN.
En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)
- Conventionner la mise à disposition de matériels, d'installations et d'intervenants éventuels pour l'organisation de rencontres de fin de cycles dans le cadre du sport scolaire.

9. Je ne connais pas de sportif de haut niveau, comment entrer en contact avec eux ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)
- Le réseau USEP peut vous aider à rencontrer un athlète, un club en lien avec votre projet sportif : les parrainages et les marrainages. - Se mettre en lien avec les CDOS et CROS.
En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)
- Emettre le souhait lors de l'inscription à la Semaine Olympique et Paralympique. - Une fois le lien effectué, c'est participer à la préparation de l'accueil de l'athlète (questionnaire écrit, recherche sur internet, etc.). - Activer le réseau fédéral.
En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)
- Travailler le lien avec les clubs sportifs locaux, régionaux. - Il n'est pas nécessaire d'avoir un athlète forcément qualifié aux JO.

10. Peut-on participer à des formations ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)
- Chaque comité USEP est libre d'organiser des formations (temps-scolaire et/ou hors-temps scolaire) en direction des enseignants et des partenaires. - Coordonner les forces au niveau régional. - Construire en tenant compte des compétences de tous les partenaires.
En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)
- S'appuyer sur le réseau des formateurs USEP pour des projets spécifiques en lien avec les dispositifs ministériels (SRAV, Aisance Aquatique, 30min APQ). - Co-construire des formations.
En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)
- L'USEP est un organisme de formation et peut donc former les éducateurs territoriaux. - Former des élus municipaux à la vie associative et sportive. - Accueillir un volontaire en Service Civique sur une mission « Génération 2024 »